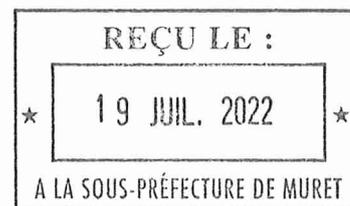


MAIRIE
DU
FOUSSERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2022

DOSSIER N° 2022-39 : MESURES PRISES A LA SUITE DE L'AUDIT DE SURETE DU VILLAGE

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS

Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPOUL Sabine

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un audit de sureté en vue d'équipements de vidéo protection a été sollicité auprès d'un des référents départementaux de la gendarmerie, l'adjudant PRONO.

Ce rapport s'articule autour de la situation de la délinquance au Fousseret, des zones principales où elle se déroule et des options qui s'offrent à la commune en matière de vidéo protection.

Après avoir vu cet audit de sureté et après en avoir débattu avec le conseil municipal, M. le Maire propose la création d'un comité de pilotage avec objectif de poursuivre la coopération avec la gendarmerie, de rédiger un cahier des charges et d'auditionner les entreprises. Le COPIL pourrait être composé de la manière suivante : Président du COPIL : Laurent MARTINIE, appel à volontaires du CM 4/1, autres membres : agents concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : de créer un comité de pilotage de la sureté du village.

ARTICLE 2 : de composer le COPIL de la manière suivante : Président : M Laurent MARTINIE - membres élus : M Christophe BOULINEAU - Mme Sabine CAPOUL - MM. Nicolas DAURE - Frédéric VILLEMUR - agents : M. Jean-Philippe BADIE - M. Frédéric BOURDEIL.

ARTICLE 3 : de confier au comité de pilotage la rédaction d'un cahier des charges en vue de l'installation de systèmes de vidéo protection, en coopérant avec les services de gendarmerie et en auditionnant les entreprises spécialisées.

ARTICLE 4 : de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 12 juillet 2022
Par délégation, le premier adjoint au Maire,

Cédric BANULS



- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.